

Questions orales

du système et c'est là le message que j'ai transmis au président américain, que le gouvernement fédéral adresse au gouvernement américain.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce que nous avons dit, c'est que cet accord n'était pas bon et qu'on devait le renégocier.

Nous avons aujourd'hui la preuve qu'à la première occasion, les Américains vont abuser du processus.

Le premier ministre ne croit-il pas que nous devrions tout d'abord avoir tous les éclaircissements voulus au sujet de l'Accord de libre-échange actuel avant d'en conclure un autre avec les États-Unis et le Mexique. Nous ignorons au juste si nous sommes liés aux États-Unis par une entente ou non.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député d'Edmonton applaudit. Il était pourtant l'un des partisans de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il y a souscrit et il a même fait campagne. Nous savons qu'il était en faveur de cet accord. Nous supposons que son chef l'était également. Peut-être qu'un jour, il nous le dira carrément.

M. Chrétien: Nous allons renégocier cet accord.

M. Mulroney: Le chef libéral parle maintenant de renégociation.

Il n'a rien contre l'accord, mais il veut le renégocier. Nous avons une entente et elle n'est pas renégociable. Nous voulons la faire respecter et le gouvernement va s'assurer qu'elle le sera.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré en 1988 que le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange constituait un véritable bouclier pour nous protéger contre le nouveau protectionnisme américain, qu'il émane du Congrès ou du gouvernement.

Comme le faisait remarquer le chef de l'opposition, le ministre du Commerce extérieur déclarait hier à New York que la contestation de la décision du groupe spécial binational «résulte des pressions protectionnistes du Congrès et constitue une tentative de repolitiser le commerce.»

Le premier ministre va-t-il enfin reconnaître ce que le Parti libéral a toujours soutenu, à savoir que l'actuel

Accord de libre-échange n'assure au Canada aucune protection contre les intérêts et les pressions protectionnistes du Congrès? Le premier ministre est-il en train de dire que si le comité judiciaire extraordinaire statue à l'encontre du Canada, nous devrions réexaminer l'Accord de libre-échange? Est-ce ce qu'il vient de dire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député est un supporteur spirituel de l'Accord de libre-échange.

Il sait très bien que je n'ai rien dit de tel. J'ai dit que le mécanisme de règlement des différends constitue effectivement un bouclier pour nous protéger contre le protectionnisme. Il ne nous met pas à l'abri des tracasseries politiques, et nous croyons qu'il y a un abus de la procédure. J'en ai personnellement fait part au président américain, et nous en avons informé son gouvernement. Nous allons maintenant nous occuper de la question.

Nous ne disons pas, comme certains, que si les choses ne font pas notre affaire nous ne jouerons plus et nous rentrerons chez nous. Ce n'est pas ainsi que nous menons notre politique extérieure et ce n'est pas de cette façon. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ne vais pas chercher querelle au député de Terre-Neuve au sujet de cette déclaration. Toutefois, en ce qui concerne le point de vue du député, il va de soi que nous allons défendre très énergiquement les intérêts du Canada. Nous avons déjà eu gain de cause dans l'affaire du porc, qui avait commencé avant la signature de l'Accord de libre-échange. Le problème existait avant l'accord. Nous avons obtenu à deux reprises une décision favorable au sujet du porc. Les Américains commettent actuellement un abus de la procédure, ce contre quoi nous protestons très énergiquement, et je crois que le Canada aura gain de cause en définitive.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Le premier ministre sait très bien que le gouvernement a accepté cette procédure. Il l'a acceptée comme partie intégrante de l'Accord de libre-échange. Le gouvernement l'a acceptée en pleine connaissance de cause; il savait qu'on pouvait la déclencher.

Dans les faits, le groupe judiciaire extraordinaire statue, avec l'accord du gouvernement du Canada, sur la question de savoir si la décision du groupe d'arbitrage binational est conforme ou non au droit américain. Maintenant, en engageant cette procédure, les États-Unis ne portent pas seulement atteinte au mécanisme de règlement des différends, mais démontrent que le Canada n'a